

VILLE DE BRIARE

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	27
Votants	27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix-sept, s'est réuni en salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gabriel DENIZOT, le Maire.

Présents :

Monsieur DENIZOT Gabriel ; Monsieur DORSO André ; Madame MOLONEY Pauline ; Monsieur FAISY Fabien, Madame GUILLAUME Sylvie, Monsieur POIDVIN Thomas ; Madame DELEHAYE Jacqueline ; Monsieur SEMENCE Gérard ; Madame PIROG Dominique ; Monsieur MANZANO Patrick ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Madame VASSOILLE Lucie ; Monsieur DELEHAYE André ; Madame LECOMTE Sylvie ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame SALIN Audrey ; Monsieur TOURTE Jean-Luc ; Madame ACKENINE Claude ; Monsieur SEGURET Alain ; BLANCHET Ludivine ; Monsieur ROUGNON-GLASSON Denis ; Madame PINON Nicole, Madame PARIS Mathilde ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame VELAY Christiane.

Madame PIROG Dominique est nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-037 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU POUR L'EXERCICE 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1 à L.2312-4 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu la délibération n° 2026-024 du conseil municipal du 13 avril 2026 prenant acte du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026.

Considérant qu'il est rappelé aux membres du Conseil municipal, que le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement ;

Considérant que chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses ;

Considérant que schématiquement, la section d'exploitation retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de l'eau potable en lien avec la délégation de service public ;

Considérant que l'excédent de recettes par rapport aux dépenses dégagées par la section de d'exploitation, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté, le surplus constituant de l'autofinancement permettra d'abonder le financement des investissements prévus par ce budget ;

Considérant que la section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours selon les dispositions du contrat de délégation de service public ;

Considérant que la section d'exploitation du budget primitif du budget annexe de l'eau s'équilibre en dépenses et en recettes à 688 373,18 € ;

Considérant que la section d'investissement du budget primitif du budget annexe de l'eau s'équilibre en dépenses et en recettes à 655 722,80 € ;

Considérant que le budget est à la disposition du public à la mairie de Briare et disponible sur le site internet de la commune dès son caractère exécutoire.

Considérant l'avis de la commission finances du 15 avril 2026,

Après présentation des éléments.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- **VOTE** le budget primitif 2026 par chapitre et par nature ;
- **ADOpte** le budget primitif 2026 du budget annexe de l'eau et ses annexes ;
- **PRÉCISE** que le Maire, pourra procéder tout au long de l'exercice 2026 à des virements de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % du montant de chaque section sans qu'une décision modificative ne soit nécessaire (hors dépenses de personnel) ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à l'application de la présente délibération.

Le 27 avril 2026

La Secrétaire de séance,



Dominique PIROG



Le Maire,



Gabriel DENIZOT